

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 août 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Alain Desjardins (M-L), Martine Loignon, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que la commissaire-parent Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la réunion par audioconférence.

Les commissaires Lysette Gagnon et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absentes.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CE-2013-08-999 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Robin Plouffe propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2013 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Demandes de congé sans traitement : Personnel enseignant.
 - 5.2 Demande de retraite progressive : Personnel cadre.
6. Information.
7. Autres affaires.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2013-08-1000 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2013

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal de la séance du 18 juin 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.3 Congé partiel sans traitement : personnel de soutien

De nouvelles informations ont été présentées pour appuyer la demande. Des analyses seront effectuées.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1.1 CE-2013-08-1001 : DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante de la Commission scolaire demande un congé sans traitement.

VU le respect de la clause 5-15.02 A) a) (durée du congé) et e) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.16 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

VU la recommandation positive de la supérieure immédiate;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M^mc Danaé Martin, enseignante à l'école Saint-François, au champ 3 (Primaire), à compter du 6 janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CE-2013-08-1002 : DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Un enseignant de la Commission scolaire demande un congé sans traitement.

VU le respect de la clause 5-15.02 A) a) (durée du congé) et e) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.16 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU le recrutement d'un suppléant durant la période estivale, à la suite du refus d'octroi du congé en juin 2013 par le Conseil des Commissaires pour cause d'incapacité à trouver un suppléant;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

VU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement de M. Charles Bilodeau, enseignant à l'école du Méandre, au champ 10 (Musique), pour l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2013-08-1003 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Une gestionnaire de la Commission scolaire demande une retraite progressive.

VU l'annexe 4 du Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des Commissions scolaires;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

DE RESCINDER la résolution CE-2012-03-868.

D'ACCEPTER la demande de retraite progressive sur cinq ans et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA de M^{me} Chantal Lamoureux, directrice du Service des ressources éducatives, du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2019, à raison de +/-. 92,31 % de traitement pour les cinq années. Durant le programme, le nombre d'heures travaillées peut être modifié après entente entre la personne salariée et la Commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION

Aucune information.

7. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

8. CE-2013-08-1004 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) propose la levée de la séance à 18h08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 septembre 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire et Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h01.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

4. CE-2013-09-1005 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 août 2013 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 5.1 Achat d'un camion articulé.
 - 5.2 Représentation du Conseil aux différents comités ou conseil d'administration.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Engagements de personnel qui conduisent à l'acquisition de la permanence : Enseignants secteur Jeunes.
 - 6.2 Engagements de personnel qui conduisent à l'acquisition de la permanence : Enseignants formation générale aux adultes.
 - 6.3 Engagement de personnel professionnel qui conduit à l'acquisition de la permanence.
 - 6.4 Engagement de personnel professionnel qui conduit à l'acquisition de la permanence.
 - 6.5 Engagements de personnel de soutien qui conduisent à l'acquisition de la permanence.
 - 6.6 Congés partiels sans traitement – Personnel enseignant.
 - 6.7 Demandes de retraite progressive – Personnel de soutien.
 - 6.8 Demande de retraite progressive – Personnel professionnel.

7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 7.1 Lait-école : octroi de contrat.
 - 7.2 Téléphonie IP : Remplacement des serveurs et nouveau contrat de service.
 - 7.3 Mesure 50730 2013-2014 : Acquisition de tableaux numériques interactifs (TNI).
 - 7.4 Mesure 50730 2013-2014 : Acquisition de projecteurs numériques.
 - 7.5 Huile à chauffage : octroi de contrat.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 8.1 Transfert d'un contrat.
9. Information :
 - 9.1 Boisé de l'EPSJ.
10. Autres affaires.
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2013-09-1006 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2013

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal de la séance du 20 août 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 CE-2013-09-1007 : ACHAT D'UN CAMION ARTICULÉ

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier vit une croissance importante des inscriptions en conduite de machineries lourdes en voirie forestière et doit se porter acquéreur d'un camion articulé supplémentaire.

ATTENDU QUE le nombre d'inscriptions dans le programme en conduite de machineries lourdes en voirie forestière ne cesse d'augmenter et que le nombre d'équipements disponibles pour dispenser la formation est insuffisant.

ATTENDU QUE nos deux camions T-REX ont plus de treize années.

ATTENDU QUE nous utilisons notre budget d'investissement pour nous porter acquéreurs de ce camion articulé.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Guy Quevillon

D'AUTORISER le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier à faire l'acquisition d'un camion articulé John Deere 250D 2008 (5 069 heures) possédant le numéro de série DW250DT616658 pour un montant de 63 285.21 \$ (taxes en sus) auprès du fournisseur Services forestiers Mont-Laurier Ltée qui a été le plus bas soumissionnaire pour ce type d'équipement.

D'AUTORISER le directeur général de la Commission scolaire, M. Normand Bélanger, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 REPRÉSENTATION DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS OU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres discutent de la représentation particulièrement assumée par M^{me} Martine Loignon sur différents conseils et comités.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 CE-2013-09-1008 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANTS SECTEUR JEUNES

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;*

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

CHARBONNEAU, Marilène : pour enseigner à l'École de la Lièvre Sud, au champ 1,06 (Dénombrement flottant), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.

SIMARD, Chantal : pour enseigner à l'école Jean-XXIII, au champ 1,06 (Dénombrement flottant), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.

FORGET LACHAÎNE, Andréanne : pour enseigner à l'école Jean-XXIII, au champ 1,07 (Adaptation scolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.

- LACHAÎNE, Audrée : pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.
- MCMILLAN, Karine : pour enseigner à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.
- EMMOTT, Rachel : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.
- BAROT-THIBODEAU, Antoine : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 9 (Éducation physique), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.
- LEGAULT, Caroline : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph au champ 12 (Français), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.
- MILLAIRE, Pierre : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph au champ 12 (Français), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.
- PAQUETTE, Caroline : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph au champ 19 (Nutrition), à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2013-09-1009 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANTS EN FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES

Description de la situation : À la suite des départs définitifs de trois enseignants, ces postes réguliers sont comblés selon la clause 11-7.01 des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant.

Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

- NANTEL, Anne : pour enseigner au Centre Christ-Roi, à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.
- PAOLI, Sandra : pour enseigner au Centre Christ-Roi, à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.
- GUÉRIN, Stéphanie : pour enseigner au Centre Christ-Roi, à raison de 100 % de tâche, à compter du 23 août 2013 jusqu'au 27 juin 2014 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2013-09-1010 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL PROFESSIONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE

Description de la situation : Une personne salariée a obtenu un poste de psychoéducatrice à temps plein.

Selon la clause 5-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, le contrat d'engagement d'une professionnelle ou d'un professionnel à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-6.02, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque la professionnelle ou le professionnel a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE la personne ci-dessous soit engagée sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

- LARENTE, Marie-Ève : à titre de psychoéducatrice, à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 100 % de tâche, à compter du 19 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2013-09-1011 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL PROFESSIONNEL QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE

Description de la situation : Un poste à temps plein de conseillère pédagogique en mathématiques et sciences était vacant au plan d'effectif du personnel professionnel.

Selon la clause 5-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, le contrat d'engagement d'une professionnelle ou d'un professionnel à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-6.02, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque la professionnelle ou le professionnel a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE la personne ci-dessous soit engagée sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

TESSIER, Vanessa : à titre de conseillère pédagogique, à raison de 100 % de tâche, à compter du 12 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CE-2013-09-1012 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL DE SOUTIEN QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la Commission scolaire acquière la permanence (sécurité d'emploi).

Par ailleurs, à la suite de l'adoption du plan d'effectif 2013-2014 du secteur régulier et de l'adaptation scolaire, les postes suivants ont été présentés lors de la séance d'affectation, conformément à la clause 7-3.30 de l'entente locale avec le personnel de soutien.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE les personnes ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai telle qu'indiquée à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soient engagées dans un poste régulier selon les détails suivants :

DE VILLERS, Émie : Technicienne en éducation spécialisée à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 27 heures par semaine, à compter du 21 août 2013, à la suite de la séance d'affectation du 20 juin 2013.

CHARBONNEAU, Pierre : Magasinier classe I au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à raison de 32 h 30 par semaine, à compter du 19 novembre 2012, à la suite du concours S-57-12-13.

GAGNON, Luc : Ouvrier d'entretien classe II à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 32 h 30 par semaine, à compter du 2 septembre 2013, à la suite du concours S-62-13-14.

MAILLOUX, Pascal : Technicien en loisirs à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 26 août 2013, à la suite de la révision du plan d'effectif du personnel de soutien.

GAUDREAU, Dominic : Ouvrier d'entretien classe II à l'École du Méandre, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 21 mai 2013, à la suite du concours S-01-13-14.

- DESPATIES, Marilou : Secrétaire d'école à l'école de Saint-Jean-l'Évangéliste, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2013, à la suite du concours S-10-13-14.
- L'HEUREUX, Myriam : Secrétaire de centre au Centre Christ-Roi, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2013, à la suite du concours S-08-13-14.
- LEBEUF, Caroline : Secrétaire au Service des ressources éducatives, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 15 juillet 2013, à la suite du concours S-11-13-14.
- GIROUX, Martine : Technicienne en organisation scolaire à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2013, à la suite du concours S-15-13-14.
- AUCLAIR-DUBÉ, Katy : Technicienne en organisation scolaire au Centre Christ-Roi, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2013, à la suite du concours S-14-13-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 CE-2013-09-1013 : CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : En conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.16 qui précise que les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié.

ATTENDU QUE les demandes répondent aux critères pour les congés partiels sans traitement du personnel enseignant adoptés le 17 août 2010 par le Comité exécutif (résolution CE-2010-08-704);

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

École de la Madone et de la Carrière

- QUÉVILLON, Estelle : Enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 14 octobre 2013 au 6 juin 2014.
- RABY, Estelle : Enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 20% de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.
- ST-PIERRE, Nancy-Josée : Enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 16 mai 2014.

VANIER, Annie : Enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 16 mai 2014.

VANIER, Janike : Enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 16 mai 2014.

École de Ferme-Neuve et des Rivières

CLAVEL, Katie : Enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 6 juin 2014.

DIONNE, Pierre : Enseignant à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 6 juin 2014.

École aux Quatre Vents

FERNET, Chantal : Enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 6 juin 2014.

GAGNON, Manon : Enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 14 octobre 2013 au 13 juin 2014.

PRUD'HOMME, Nathalie : Enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, du 14 octobre 2013 au 13 juin 2014.

THERRIEN, Marie-Ève : Enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 10 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.

École du Val-des-Lacs

DESHARNAIS, Sylvie : Enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20% de traitement, du 14 octobre 2013 au 16 mai 2014.

GUINDON, Sylvie : Enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20% de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.

MASSÉ, Diane : Enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 5 (Éducation physique), à raison de moins de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2013-2014.

École des Trois Sentiers

DESJARDINS, Éline : Enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.

École Jean-XXIII :

DUGAS, Karinelle : Enseignante à l'école Jean-XXIII, au champ 6 (Musique), à raison de moins de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2013-2014.

FLORANT, Pascale : Enseignante à l'école Jean-XXIII, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.

GAGNON, Nancy : Enseignante à l'école Jean-XXIII, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement du 21 octobre 2013 au 13 juin 2014.

École Saint-Eugène

BOUCHARD, Johanne : Enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.

CARON, Suzanne : Enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20% de traitement, du 25 octobre 2013 au 6 juin 2014.

DORÉ, Janick : Enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 6 juin 2014.

JACQUES, Janick : Enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 2 (Préscolaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.

THOMAS, Myriam : Enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 14 octobre 2013 au 13 juin 2014.

WHEAR, Nathalie : Enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.

École Polyvalente Saint-Joseph

CLOUTIER, Frédérique: Enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 13,8889 % de traitement, pour l'année scolaire 2013-2014.

GAGNON, Karine : Enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 20,8333 % de traitement, pour l'année scolaire 2013-2014.

GODARD, Odette : Enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 13,8889 % de traitement, 4 périodes sur 28,8 périodes, pour l'année scolaire 2013-2014.

RATEL, Marilyn : Enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (Français), à raison de 27,7778 % de traitement, 6 périodes sur 28,8, pour l'année scolaire 2013-2014.

École du Méandre

CONSTANTIN, Sylvie :	Enseignante à l'école du Méandre, au champ 17 (Univers social), à raison de 18,75 % de traitement, pour l'année scolaire 2013-2014.
BEAUDET, Carole :	Enseignante à l'école du Méandre, au champ 6 (Musique), à raison de 10 % de traitement, pour l'année scolaire 2013-2014.
HOULE, Myriam :	Enseignante à l'école du Méandre, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.
LANGLOIS, Karina :	Enseignante à l'école du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 14 octobre 2013 au 16 mai 2014.
LECOMPTE, Manon :	Enseignante à l'école du Méandre, au champ 2 (Préscolaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 6 juin 2014.
PONSINET, Renée :	Enseignante à l'école du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 20 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.
TREMBLAY, Kathleen :	Enseignante à l'école du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 7 octobre 2013 au 13 juin 2014.
WOROBETZ, Sandra :	Enseignante à l'école du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de moins de 10 % de traitement, du 14 octobre 2013 au 6 juin 2014.

Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier

DESROCHERS, José :	Enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 3 (Foresterie, sciage et papier), à raison de moins de 20 % de traitement pour l'année scolaire 2013-2014.
MILLAIRE, Paule :	Enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 1 (Administration, commerce et informatique), à raison de moins de 20 % de traitement pour l'année scolaire 2013-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 CE-2013-09-1014 : DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Un employé du personnel de soutien de la Commission scolaire demande une mise à la retraite de façon progressive.

VU l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la commission scolaire;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER les demandes de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

CHECHIPPE, Yvon : Ouvrier d'entretien classe II, à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 27 mai 2013 jusqu'au 27 mai 2018, à raison de 20 % de congé. Durant le programme, le nombre d'heures travaillées peut être modifié après entente entre la personne salariée et la Commission.

MEILLEUR, Gilles : Ouvrier d'entretien classe II, à la résidence Saint-Joseph, à compter du 31 janvier 2014 jusqu'au 31 janvier 2019, à raison de 20% de congé et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA. Durant le programme, le nombre d'heures travaillées peut être modifié après entente entre la personne salariée et la Commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 CE-2013-09-1015 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Une orthophoniste de la Commission scolaire demande une mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 7-11.07 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel qui stipule que l'acceptation de la demande de mise à la retraite de façon progressive est du ressort exclusif de la Commission;

VU la recommandation positive de la supérieure immédiate;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCEPTER la demande de retraite progressive et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA de M^{me} Constance-Ann Gagnon, orthophoniste, pour la période du 4 novembre 2013 jusqu'au 4 novembre 2018, à raison de 4 % de congé. Durant le programme, le nombre d'heures travaillées peut être modifié après entente entre la personne salariée et la Commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

7.1 CE-2013-09-1016 : LAIT-ÉCOLE : OCTROI DE CONTRAT

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède à un appel d'offres provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2013-2014. Le lait-école est financé par une allocation supplémentaire du MELS (mesure 30043)

VU l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la FCSQ pour un achat regroupé provincial de lait-école;

ATTENDU le financement du lait-école par le MELS;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la compagnie **AGROPUR – Division Natrel** le contrat du lait-école pour les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et informatiques, M. Hugo Charbonneau, à signer la commande d'achat au montant de **54 230,04 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CE-2013-09-1017 : TÉLÉPHONIE IP : REMPLACEMENT DES SERVEURS ET NOUVEAU CONTRAT DE SERVICE

Description de la situation : La CSPN possède des serveurs de téléphonie IP avec la technologie Cisco afin de gérer l'ensemble des 500 postes téléphoniques qu'elle possède. Les serveurs actuels ont été installés en septembre 2008 et arrivent à leur fin de vie utile (5 ans). De plus, le logiciel doit être mis à jour, car le contrat de service expire à la fin septembre.

VU l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE les serveurs de téléphonie actuels arrivent à leur fin de vie utile et doivent être remplacés de même que les logiciels Cisco;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à une demande de prix auprès des deux fournisseurs majeurs pouvant offrir ce service dans notre région (Telus, Bell-Télébec) et que seul l'un d'eux a répondu (Telus);

ATTENDU QUE la compagnie Telus gère actuellement les contrats de service pour la Commission scolaire depuis 2008;

ATTENDU QUE le prix soumis pour le contrat de service d'une durée de 5 ans est de 52 215\$ (taxes incluses), ce qui représente une économie annuelle d'environ 2 500 \$ par rapport à notre contrat actuel;

ATTENDU QUE la Commission scolaire désire que les services professionnels reliés à ce projet (ingénierie, programmation, formation...) soient facturés sur une base horaire et non forfaitaire (prix budgétaire de 25 380 \$, taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la compagnie **TELUS** le contrat pour le remplacement des serveurs de téléphonie IP et le contrat de service pour une durée de 5 ans (octobre 2013 à octobre 2018) au prix budgétaire de **96 555 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CE-2013-09-1018 : MESURE 50730 2013-2014 : ACQUISITION DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI)

Description de la situation : La CSPN possède environ 132 TNI répartis dans l'ensemble de ses écoles. La 3^e année de la mesure 50730 permettra d'en acquérir 58 de plus.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50730 du MELS permettant l'acquisition de tableaux numériques interactifs (TNI) et de portables pour l'année 2013-2014;

ATTENDU QU'UN appel d'offres provincial a été réalisé par le regroupement d'achats CSPQ-CCSR pour l'acquisition de TNI;

ATTENDU QUE le MELS oblige les commissions scolaires à transiger avec le CSPQ-CCSR pour l'acquisition des TNI;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCORDER à la compagnie **Informatique EBR** le contrat d'approvisionnement de 58 TNI pour un montant de **62 895,63 \$**, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CE-2013-09-1019 : MESURE 50730 2013-2014 : ACQUISITION DE PROJECTEURS NUMÉRIQUES

Description de la situation : La CSPN possède environ 132 TNI répartis dans l'ensemble de ses écoles. La 3^e année de la mesure 50730 permettra d'en acquérir 58 de plus.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50730 du MELS permettant l'acquisition de tableaux numériques interactifs (TNI) et de portables pour l'année 2013-2014;

ATTENDU QU'UN appel d'offres provincial a été réalisé par le regroupement d'achats CSPQ-CCSR pour l'acquisition de TNI;

ATTENDU QUE le MELS oblige les commissions scolaires à transiger avec le CSPQ-CCSR pour l'acquisition des TNI;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la compagnie **Sharp's Audio Visual** le contrat d'approvisionnement de 52 projecteurs numériques et 5 supports adaptés pour un montant total de **69 592,31 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CE-2013-09-1020 : HUILE À CHAUFFAGE : OCTROI DE CONTRAT

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture d'huile à chauffage, un appel d'offres public (SE@O) a été émis, valide pour une durée minimale de 3 ans et avec possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires aux mêmes conditions.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU l'appel d'offres public de fourniture et livraison d'huile à chauffage # 1 et # 2 pour l'approvisionnement des écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée de trois (3) ans, avec possibilité de reconduction pour deux (2) années supplémentaires aux mêmes conditions ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER le contrat de fourniture et de livraison d'huile à chauffage #1 et #2 à **La Coop Fédérée** pour une durée minimale de trois (3) ans à compter du 18 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

8.1 CE-2013-09-1021 : TRANSFERT DE CONTRAT

Description de la situation : M. Marc Legault est l'actionnaire majoritaire de Transport Claude Constantineau inc. et de Transport scolaire Gilles Dion inc. Après avoir fusionné les deux entreprises sous le nom de Transport Claude Constantineau inc., M. Legault demande que le contrat du circuit 378 appartenant à Transport scolaire Gilles Dion soit transféré à Transport Claude Constantineau inc. L'article 44 du contrat de transport exige l'autorisation préalable de la Commission pour céder, transférer ou aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, un contrat de transport. La Commission doit être convaincue qu'elle le fait dans le meilleur intérêt du service et doit être en mesure de justifier sa décision en tout état de cause.

VU l'article 151 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'accepter ou de refuser toute modification de la raison sociale ou d'actionnaires d'une compagnie de transport;

VU l'article 44 du contrat de transport exigeant l'autorisation préalable de la Commission pour céder, transférer ou aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat;

ATTENDU la recommandation du responsable du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE TRANSFÉRER le contrat 378 de Transport scolaire Gilles Dion inc. à Transport Claude Constantineau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INFORMATION

9.1 BOISÉ DE L'EPSJ

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres des dommages causés par les vents dans le boisé de l'EPSJ et des travaux qui seront effectués sous la responsabilité du CFP.

10. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

11. CE-2013-09-1022 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thauvette propose la levée de la séance à 19h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 octobre 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire et Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

5. CE-2013-10-1023 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2013 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Information.
6. Autres affaires :
 - 6.1 Publicité de l'équipe de football « Le Sommet ».
 - 6.2 Coupe de bois illégale sur les lots à bois de la Commission scolaire.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2013-10-1024 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2013

La commissaire Maryse Thauvette propose que le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

5. INFORMATION

Aucune information.

6. AUTRES AFFAIRES

6.1 PUBLICITÉ DE L'ÉQUIPE DE FOOTBALL « LE SOMMET »

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres du fonctionnement de la publicité de « Football Sommet ».

Le commissaire Guy Quevillon souhaite que le logo de la Commission scolaire apparaisse sur les publicités.

6.2 COUPE DE BOIS ILLÉGALE SUR LES LOTS À BOIS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Le directeur général, M. Normand Bélanger, fait un suivi concernant la coupe de bois illégale sur les lots à bois de la Commission scolaire.

7. **CE-2013-10-1025 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 18h24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Charbonneau, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 novembre 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.*

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Robin Plouffe et Guy Quevillon ainsi que les commissaires-parents Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

La commissaire Maryse Thauvette est absente.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

6. CE-2013-11-1026 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
 - 5.1 Procédure d'élection au Comité exécutif.
 - 5.2 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur.
 - 5.3 Élection à la présidence du Comité exécutif.
 - 5.4 Élection à la vice-présidence du Comité exécutif.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Centre du Christ-Roi (854067) : Contrat de service professionnel pour la réfection du stationnement.
 - 6.2 École Saint-Joseph (854073) : Contrat de service professionnel pour la réfection d'une partie de toiture.
 - 6.3 École Saint-Joseph (854073) : Contrat de service professionnel pour le désamiantage du secteur des sciences (niveau 200) et la rénovation du secteur psychologie-infirmerie.
 - 6.4 Le Pavillon (854072) : Contrat de service professionnel pour le remplacement des portes et fenêtres.
7. Information.
8. Autres affaires.

9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2013-11-1027 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2013

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.1 Publicité de l'équipe de football « Le Sommet »

Le directeur général, M. Normand Bélanger, a communiqué avec le responsable pour corriger la situation.

5. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

5.1 CE-2013-11-1028 : PROCÉDURE D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Lors de sa dernière séance, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Le Comité exécutif nomme, parmi ses membres, la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif.

VU l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui rend applicable l'article 155 pour le Comité exécutif;

VU l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le Comité exécutif à nommer, parmi ses membres, la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection de la présidence et de la vice-présidence du Comité exécutif;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ADOPTER la procédure d'élection à la présidence et à la vice-présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu de la façon suivante :

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination; il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.

3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Le président d'élection invite les commissaires intéressé(e)s à la présidence à en exprimer les motifs.
6. S'il y a une seule mise en nomination, la personne proposée est élue.
7. S'il y a plus d'une mise en nomination, il y a scrutin et la personne qui obtient la majorité des votes est élue. Le nombre de votes n'est pas dévoilé.
8. Il y a autant de tour de scrutin qu'il est requis afin que l'une des personnes mise en nomination obtienne la majorité des votes des membres présents ; à chaque tour de scrutin, la personne qui reçoit le moins de votes est éliminée. La personne qui reçoit la majorité des votes est élue.
9. Les bulletins de vote sont détruits après le scrutin.
10. La même procédure s'applique pour l'élection à la vice-présidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2013-11-1029: NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR

Description de la situation : Une procédure d'élection a été adoptée par le Comité exécutif. Pour assurer le bon déroulement de l'élection, il est nécessaire de nommer un président. La présence d'un scrutateur assure l'intégrité du vote.

ATTENDU QU'une procédure d'élection pour désigner la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif a été adoptée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE M. Claude Boudrias agisse comme président d'élection pour la procédure d'élection;

QUE M. Normand Bélanger agisse comme scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSIDENTE

Le commissaire Robin Plouffe propose M. Pierre Charbonneau.

M. Pierre Charbonneau accepte.

VICE-PRÉSIDENTE

Le commissaire Pierre Charbonneau propose M. Robin Plouffe.

M. Robin Plouffe accepte.

5.3 CE-2013-11-1030 : ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le président d'élection a procédé à la mise en application de la procédure pour nommer la présidente du Comité exécutif de la Commission scolaire.

ATTENDU l'application de la procédure d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE M. Pierre Charbonneau soit nommé président du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2013-11-1031 : ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le président d'élection a procédé à la mise en application de la procédure pour nommer la vice-présidente du Comité exécutif de la Commission scolaire.

ATTENDU l'application de la procédure d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE M. Robin Plouffe soit nommé vice-président du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2013-11-1032 : CENTRE DU CHRIST-ROI (854067) : CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT

Description de la situation : Le stationnement du Centre Christ-Roi est désuet. Le projet consiste à revoir l'aménagement afin d'augmenter la sécurité et la fluidité en même temps que moderniser l'ensemble.

VU l'article 115 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur Génivar est en mesure d'offrir ce service dans la MRC Antoine-Labelle et que la Politique d'achat de biens et de services de la CSPN préconise l'engagement des entreprises de la région;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en ingénierie sont régis par le décret 1235-87 (méthode à %);

ATTENDU QUE le coût de construction est évalué à environ 300 000 \$, incluant les taxes et que les honoraires professionnels seront calculés sur le coût réel des travaux et non sur l'estimation.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Génivar** la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier (partielle) pour un montant total d'environ **30 000 \$**, incluant les taxes. Le montant exact des honoraires sera connu à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2013-11-1033 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE TOITURE

Description de la situation : Une partie de la toiture de l'École Polyvalente Saint-Joseph arrive en fin de vie utile. Le projet consiste à resurfer une superficie d'environ 6500 m² et permettre ainsi le prolongement de la vie utile d'environ 20 ans. À noter que le resurfaçage coûte environ 35% du coût d'un remplacement complet.

VU l'article 115 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU QUE la firme Pierre-Luc Beauregard Architecte est en mesure d'offrir ce service dans la MRC Antoine-Labelle et que la Politique d'achat de biens et de services de la CSPN préconise l'engagement des entreprises de la région;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en architecture sont régis par le décret 1235-87 (méthode à %);

ATTENDU QUE le coût de construction est évalué à environ 375 000 \$, incluant les taxes et que les honoraires professionnels seront calculés sur le coût réel des travaux et non sur l'estimation.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ACCORDER à la firme **Pierre-Luc Beauregard Architecte** la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour un montant total d'environ **25 000 \$**, incluant les taxes. Le montant exact des honoraires sera connu à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2013-11-1034 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE DÉSAMANTAGE DU SECTEUR DES SCIENCES (NIVEAU 200) ET LA RÉNOVATION DU SECTEUR PSYCHOLOGIE-INFIRMERIE

Description de la situation : Par prévention, la CSPN a convenu de retirer le flochage d'amiante dans ses bâtiments. Le secteur des sciences (niveau 200) est le dernier endroit à l'EPSJ qui est touché, car la phase 1 a été exécutée à l'été 2013 (niveau 100). Du même coup, il est prévu de rénover le secteur de la psychologie et l'infirmerie ainsi que les salles de toilette de ce secteur.

VU l'article 115 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU QUE la firme Pierre-Luc Beauregard Architecte est en mesure d'offrir ce service dans la MRC Antoine-Labelle et que la Politique d'achat de biens et de services de la CSPN préconise l'engagement des entreprises de la région;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en architecture sont régis par le décret 1235-87 (méthode à %);

ATTENDU QUE le coût de construction est évalué à environ 350 000 \$, incluant les taxes et que les honoraires professionnels seront calculés sur le coût réel des travaux et non sur l'estimation.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Pierre-Luc Beauregard Architecte** la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour un montant total d'environ **22 000 \$**, incluant les taxes. Le montant exact des honoraires sera connu à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2013-11-1035 : LE PAVILLON (854072) : CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES

Description de la situation : Les portes et fenêtres de ce bâtiment sont désuètes (étanchéité, moustiquaire).

VU l'article 115 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU QUE la firme Poulin-Laurin Architectes est en mesure d'offrir ce service dans la MRC Antoine-Labelle et que la Politique d'achat de biens et de services de la CSPN préconise l'engagement des entreprises de la région;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en architecture sont régis par le décret 1235-87 (méthode à %);

ATTENDU QUE le coût de construction est évalué à environ 650 000 \$, incluant les taxes et que les honoraires professionnels seront calculés sur le coût réel des travaux et non sur l'estimation.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Poulin-Laurin Architectes** la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour un montant total d'environ **40 000 \$**, incluant les taxes. Le montant exact des honoraires sera connu à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucune information.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2013-11-1036 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Lysette Gagnon propose la levée de la séance à 18h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Charbonneau, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 décembre 2013, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Lysette Gagnon et Guy Quevillon ainsi que les commissaires-parents Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire et Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

Les commissaires Alain Desjardins (M-L), Robin Plouffe et Maryse Thauvette sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

7. CE-2013-12-1037 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Nathalie Dallaire propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2013 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 5.1 Achat d'une abatteuse-façonneuse chenillée de marque John Deere, Modèle 753JH, année 2014.
6. Information.
7. Autres affaires :
 - 7.1 Comité de sélection du directeur général.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2013-12-1038 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2013

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

5.1 CE-2013-12-1039 : ACHAT D'UNE ABATTEUSE-FAÇONNEUSE CHENILLÉE DE MARQUE JOHN DEERE, MODÈLE 753JH, ANNÉE 2014

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier vit une croissance importante dans le programme « Abattage et façonnage des bois ». En 2013-2014, nous devrions avoir plus de 65 élèves dans ce programme. Il est essentiel de savoir que cette formation se déroule majoritairement en chantier forestier et que le Centre doit avoir des équipements en nombre suffisant afin de dispenser une formation de qualité.

ATTENDU QUE le nombre d'inscriptions dans le programme « Abattage et façonnage des bois » est stable et que le nombre d'équipements disponibles pour dispenser la formation est insuffisant. Nous sommes passés de 15.19 ETP en 2008-2009 à 53.47 ETP en 2013-2014 selon nos prévisions;

ATTENDU QUE nous devons remiser notre abatteuse Timberjack 608B de l'année 1996 qui est désuète. De plus, cet équipement n'est plus productif et demanderait un investissement de plus de 50 000 \$ tout en nécessitant un entretien fort coûteux. Sa durée de vie est atteinte;

ATTENDU QUE le CFP dispose des sommes nécessaires à l'achat de cet équipement;

ATTENDU QUE le CFP s'est préoccupé de la santé de ses employés et de ses élèves lorsqu'il a déterminé les spécifications requises de la cabine afin de permettre l'installation d'un siège de passager similaire dans le même axe que celui de l'opérateur;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu, via le Service des ressources matérielles, a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SEAO, tel qu'exigé par la LCOP;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'AUTORISER le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier à faire l'achat d'une abatteuse-façonneuse chenillée de marque John Deere, modèle 753JH, année 2014, équipée d'une tête HTH616C, pour un montant de 593 500 \$ (taxes en sus) auprès du fournisseur Services forestiers de Mont-Laurier Ltée.

D'AUTORISER le directeur général de la Commission scolaire, M. Normand Bélanger, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION

6.1 Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres d'une nouvelle étude dans Laval-Laurentides-Lanaudière sur la taxe scolaire.

Le président, M. Pierre Charbonneau, informe les membres que le décret pour les élections scolaires a été adopté.

7. AUTRES AFFAIRES

7.1 Comité de sélection du directeur général

Le président, M. Pierre Charbonneau, informe les membres des démarches entreprises.

8. CE-2013-12-1040 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Lysette Gagnon propose la levée de la séance à 18h48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Charbonneau, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 janvier 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.*

Sont présents les commissaires Nathalie Dallaire, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette. Le commissaire Pierre Charbonneau et la commissaire-parent Chantal Coutu assistent à la réunion par audioconférence.

La commissaire-parent Karine Chalifoux est absente.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources éducatives, M^{me} Chantal Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h05. Le vice-président, M. Robin Plouffe, préside la séance.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

8. CE-2014-01-1041 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Maryse Thauvette propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la direction générale :
 - 5.1 Demande de prêt de terrain pour stationnement.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 6.1 Demande d'expulsion d'un élève.
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2014-01-1042 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2013

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi.

Le point 6.1 est traité immédiatement.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :

La directrice de l'école, M^{me} Claudine Millaire et la directrice adjointe, M^{me} Mariève Dumoulin présentent le dossier. Un document est déposé.

6.1 CE-2014-01-1043 : DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE

Description de la situation : Dans le cadre de la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*, le dossier d'un élève est présenté. Les motifs pour expulser un élève d'une ou des écoles de la Commission scolaire sont les écarts de conduite majeurs compromettant l'intégrité physique, psychologique ou morale des personnes et nécessitant, dans l'immédiat, un arrêt d'agir exemplaire.

VU la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*;

VU l'article 242 de la *Loi de l'instruction publique*;

VU les dispositions de la *Loi de l'instruction publique* concernant l'intimidation et la violence;

VU le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU les informations présentées par la direction de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'EXPULSER l'élève P-14 13-14 des établissements de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 CE-2014-01-1044 : DEMANDE DE PRÊT DE TERRAIN POUR STATIONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

DE PRÊTER au Club Quad Villages Hautes-Laurentides un terrain, pour l'hiver 2014, pour l'usage d'un stationnement.

L'organisme devra disposer d'une assurance responsabilité civile pour un montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$) par événement pour les lieux mis à sa disposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

7.1 Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres du coût des billets pour la pièce d'ouverture de la nouvelle salle de spectacle de la Ville de Mont-Laurier.

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

9. CE-2014-01-1045 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thauvette propose la levée de la séance à 18h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robin Plouffe, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 février 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire. La commissaire-parent Chantal Coutu assiste à la réunion par audioconférence.

Les commissaires Nathalie Dallaire et Alain Desjardins (M-L) sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, Le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

9. CE-2014-02-1046 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Guy Quevillon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2014 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 5.1 Contrat de service : caractérisation pour la présence d'amiante dans l'ensemble des bâtiments de la CSPN.
6. Information.
7. Autres affaires.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2014-02-1047 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2014

La commissaire Maryse Thauvette propose que le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

4.2 SUIVI

5.1 Demande de prêt de terrain pour stationnement

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une lettre a été transmise au Club Quad Villages Hautes-Laurentides.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

5.1 CE-2014-02-1048 : CONTRAT DE SERVICE : CARACTÉRISATION POUR LA PRÉSENCE D'AMIANTE DANS L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Description de la situation : La nouvelle réglementation de la CSST oblige tous les organismes publics à procéder à la caractérisation (par échantillonnage) de l'ensemble de leur bâtiment pour identifier les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) et leur état.

VU l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la nouvelle réglementation de la CSST concernant l'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MSCA) dans l'ensemble des bâtiments publics;

ATTENDU l'échéance du 30 juin 2015 pour procéder à cette caractérisation;

ATTENDU QUE la CSPN a procédé à une demande de prix auprès des cinq fournisseurs reconnus dans ce domaine;

ATTENDU QUE le prix soumis est le montant maximal pouvant être facturé à la CSPN (tenant compte du maximum d'échantillons). Ce montant sera ajusté à la baisse en fonction du nombre réel d'échantillons analysés.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à l'entreprise AMEC le contrat pour la caractérisation de l'amiante dans l'ensemble des bâtiments de la CSPN, pour un montant maximal de **63 652,46\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION

Aucune information

7. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

8. CE-2014-02-1049 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Lysette Gagnon propose la levée de la séance à 18h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Charbonneau, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 mars 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire et Chantal Coutu représentante des parents pour le primaire.

Le commissaire Guy Quevillon est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice des ressources humaines Mme Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h08.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

10. CE-2014-03-1050 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 février 2014 :
 - 4.1 Adoption
 - 4.2 Suivi
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 5.1 Centre du Christ-Roi, Mont-Laurier (854067) : Rénovation et réaménagement du secrétariat et aménagement extérieur.
 - 5.2 École du Christ-Roi, Rivière-Rouge (854040) : Remplacement de la fenestration.
6. Sujet (s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Détermination de la période de vacances annuelles.
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2014-03-1051 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2014

Le commissaire Robin Plouffe propose que le procès-verbal de la séance du 18 février 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

5.1 Contrat de service : Caractérisation pour la présence d'amiante dans l'ensemble des bâtiments de la Commission scolaire Pierre-Neveu

Le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, informe les membres que le contrat est en cours de réalisation.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

5.1 CE-2014-03-1052 : CENTRE DU CHRIST-ROI, MONT-LAURIER (854067) : RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU SECRÉTARIAT ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Description de la situation : Le secrétariat nécessite un réaménagement afin d'améliorer la circulation et l'orientation des étudiants et visiteurs. Le projet permettra de rénover le tout et de transférer l'entrée principale à l'avant du bâtiment au lieu du côté.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCORDER à la firme **Groupe Piché Construction inc** le contrat de rénovation et de réaménagement du secrétariat et l'aménagement extérieur au Centre Christ-Roi de Mont-Laurier, pour la somme forfaitaire de **154 090 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2 CE-2014-03-1053 : ÉCOLE DU CHRIST-ROI, RIVIÈRE-ROUGE (854040) :
REMPLACEMENT DE LA FENESTRATION**

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement de la fenestration de l'école du Christ-Roi à Rivière-Rouge.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrits par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme Groupe Piché Construction inc. la réalisation du projet de remplacement de la fenestration à l'école du Christ-Roi de Rivière-Rouge au montant forfaitaire de 129 864,26 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2014-03-1054 : DÉTERMINATION DE LA PÉRIODE DE VACANCES ANNUELLES

Description de la situation : En conformité avec la clause 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien et avec la clause 7-7.09 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, la Commission procède au décret des vacances annuelles.

VU l'article 102 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE les écoles et les centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient fermés du 20 juillet 2014 au 2 août 2014 inclusivement pour les vacances annuelles **du personnel professionnel et de soutien régulier**.

QUE les vacances **du personnel salarié dont le poste est à caractère cyclique** de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient décrétées de la manière décrite ci-dessous :

Personnel de soutien en service de garde à l'exception du secteur de La Rouge

Éducatrices - éducateurs : du 30 juin 2014 au 19 juillet 2014 inclusivement;
Techniciennes - techniciens: du 8 au 28 juillet 2014 inclusivement;
Du 2 au 6 mars 2015 inclusivement (semaine de relâche).

Personnel de soutien en service de garde du secteur de La Rouge

Éducatrices - éducateurs: du 25 juin 2014 au 16 juillet 2014 inclusivement;
Techniciennes - techniciens: du 3 au 23 juillet 2014 inclusivement;
Du 2 au 6 mars 2015 inclusivement (semaine de relâche).

Personnel de soutien à l'adaptation scolaire et surveillants et surveillantes d'élèves réguliers

Du 2 au 6 mars 2015 inclusivement (semaine de relâche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Aucune information

8. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

8. CE-2014-03-1055 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 18h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Charbonneau, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 avril 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Alain Desjardins (M-L), Robin Plouffe, Guy Quevillon ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire. La commissaire Maryse Thauvette et la commissaire-parent Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire, assistent à la réunion par audioconférence.

Les commissaires Nathalie Dallaire et Lysette Gagnon sont absentes.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

11. CE-2014-04-1056 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Robin Plouffe propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2014 :
 - 4.1 Adoption
 - 4.2 Suivi
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 5.1 Demande de partenariat SADC
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 École Saint-Joseph (854073) : Réfection de planchers
 - 6.2 École Saint-Gérard (854036); École de l'Aventure (854039); École du Christ-Roi (854040) ; École Saint-Joachim (854047) : Réfection de planchers
 - 6.3 École Saint-Jean L'Évangéliste (854048); École de l'Amitié (854030) : Réfection des stationnements
 - 6.4 Centre Christ-Roi (854067) : Réfection du stationnement
 - 6.5 École Saint-Joseph (854073) : Enlèvement de l'amiante secteur des sciences (niveau 200) et réfection du service de psychologie- infirmerie
 - 6.6 École Saint-Joseph (854073) : Réfection des plafonds et des luminaires
 - 6.7 École de l'Amitié (854030); École Henri-Bourassa (854056); École du Sacré-Cœur (854059) École de Sainte-Anne (854062) : Réfection des plafonds et des luminaires
 - 6.8 Centre de formation professionnelle (854074) Réfection et drainage du stationnement

- 6.9 Société Grics: Contrat d'approvisionnement
- 7. Information :
 - 7.1 Dossier de la coupe illégale de bois sur les lots de la CSPN
- 8. Autres affaires :
 - 8.1 Site pour un dépôt à neige
 - 8.2 Transport maternelle 4 ans
- 9. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1 CE-2014-04-1057 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MARS 2014

La commissaire Karine Chalifoux propose que le procès-verbal de la séance du 18 mars 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Aucun suivi particulier.

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 CE-2014-04-1058 : DEMANDE DE PARTENARIAT SADC

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres de la demande de la SADC d'Antoine-Labelle.

Un projet de résolution sera présenté au prochain Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les points 7.1 à 8.2 sont traités immédiatement.

7. INFORMATION

7.1 DOSSIER DE LA COUPE ILLÉGALE DE BOIS SUR LES LOTS DE LA CSPN

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres du dossier et de l'arrêt des procédures.

8. AUTRES AFFAIRES

8.1 SITE POUR UN DÉPÔT À NEIGE

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente la possibilité de faire une étude pour un dépôt à neige sur les terrains de la Commission scolaire.

Le directeur des ressources matérielles et informatiques, M. Hugo Charbonneau, entreprendra des études préliminaires.

8.2 TRANSPORT MATERNELLE 4 ANS

Le directeur général, M. Normand Bélanger, résume le dossier.

Le secrétaire général, M. Claude Boudrias, transmet des informations complémentaires.

Les membres recommandent le transport avec le secondaire le matin. Pour le retour, le service sera offert de Ferme-Neuve à Mont-Saint-Michel pour une sortie avec les autres élèves de l'école.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2014-04-1059 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DE PLANCHERS

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement des revêtements de planchers des secteurs : cafétéria, café étudiant, corridor gymnases, corridor FP, corridor EHDA.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Branchaud Design** la réalisation du projet de réfection du revêtement de planchers à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **175 888,75 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2014-04-1060 : ÉCOLE SAINT-GÉRARD (854036), ÉCOLE DE L'AVENTURE (854039), ÉCOLE DU CHRIST-ROI (854040), ÉCOLE SAINT-JOACHIM (854047) : RÉFECTION DE PLANCHERS

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement des revêtements de planchers.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Tapido** la réalisation du projet de réfection des revêtements de planchers dans divers immeubles de la CSPN au montant forfaitaire de **177 564,10 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2014-04-1061 : ÉCOLE SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE (854048); ÉCOLE DE L'AMITIÉ (854030) : RÉFECTION DES STATIONNEMENTS

Description de la situation : Les stationnements de l'école Saint-Jean l'Évangéliste et de l'Amitié exigent une réfection complète. Le projet consiste à réaménager l'ensemble afin d'augmenter la sécurité et la fluidité ainsi qu'améliorer l'aspect visuel (verdure).

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins

D'ACCORDER à la firme **Gaétan Lacelle Excavation inc.** la réalisation des projets de réfection du stationnement à l'école Saint-Jean l'Évangéliste de Mont-Laurier et à l'école de l'Amitié de Notre-Dame-du-Laus au montant forfaitaire de **152 062,24 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2014-04-1062 : CENTRE CHRIST-ROI (854067): RÉFECTION DU STATIONNEMENT

Description de la situation : Le stationnement du Centre Christ-Roi est désuet et exige une réfection complète. Le projet consiste à réaménager l'ensemble afin d'augmenter la sécurité et la fluidité ainsi qu'améliorer l'aspect visuel (verdure).

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

IL EST PROPOSÉ PAR le ou la commissaire Alain Desjardins

D'ACCORDER à la firme **Lacelle & Frères** la réalisation du projet de réfection du stationnement au Centre Christ-Roi de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **292 473,55 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CE-2014-04-1063 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : ENLÈVEMENT DE L'AMIANTE SECTEUR SCIENCES (NIVEAU 200) ET RÉFECTION DU SERVICE DE PSYCHOLOGIE-INFIRMERIE

Description de la situation : Le flocage d'amiante doit être enlevé dans le secteur des sciences (niveau 200) et de la psychologie-infirmerie. Ce projet permettra de refaire les plafonds et l'éclairage de tout le secteur et en même temps de rénover l'aménagement du secteur psychologie-infirmerie.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

IL EST PROPOSÉ PAR le ou la commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Groupe Piché Construction inc.** la réalisation du projet d'enlèvement d'amiante et de réfection du service de psychologie-infirmerie à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **509 316,62 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 CE-2014-04-1064 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DES PLAFONDS ET DES LUMINAIRES

Description de la situation : La désuétude de certains plafonds et de l'éclairage nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur (niveau 300-400, cafétéria partiel, bibliothèque partiel).

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2013.2014 du MELS ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCORDER à la firme **Construction CAMO inc.** le contrat de réfection des plafonds et des luminaires à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de **259 437,65 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 CE-2014-04-1065 : ÉCOLE DE L'AMITIÉ (854030); ÉCOLE HENRI-BOURASSA (854056); ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR (854059) ÉCOLE DE SAINTE-ANNE (854062) : RÉFECTION DES PLAFONDS ET DES LUMINAIRES

Description de la situation : La désuétude de certains plafonds et de l'éclairage nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le ou la commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Les Constructions Desmera inc.** le contrat de réfection des plafonds et des luminaires à l'école de l'Amitié de Notre-Dame-du-Laus, l'école Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe, l'école du Sacré-Cœur de Mont-Saint-Michel et à l'école de Sainte-Anne de Sainte-Anne-du-Lac pour la somme forfaitaire de **263 030 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 CE-2014-04-1066 : CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (854074) : RÉFECTION ET DRAINAGE DU STATIONNEMENT

Description de la situation : Les fortes pluies occasionnelles qui s'accumulent dans notre stationnement provoque des inondations régulières (1-2 fois par année) affectant les résidents de la rue Riel. Le projet consiste à réguler le débit d'écoulement des eaux et en même temps de procéder à une réfection et un réaménagement global (pavage partiel, verdure...).

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres publique sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCORDER à la firme **Atelier d'outillage 51 inc.** le contrat de réfection et de drainage du stationnement au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, pour la somme forfaitaire de **232 628,46 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 CE-2014-04-1067 : SOCIÉTÉ GRICS : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

Description de la situation : La société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) a pour mission de développer des produits (logiciels) et des services (formation, soutien technique) afin de combler les besoins informatiques des commissions scolaires. Annuellement, la CSPN utilise environ trente-cinq (35) applications logicielles provenant de ce fournisseur.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la société GRICS est reconnue par le MELS comme fournisseur officiel pour les Commissions scolaires du Québec;

ATTENDU l'augmentation tarifaire de 1.4% applicable à l'ensemble des produits sauf pour les applications ACHAT, DOFIN et PAIE-GRH qui augmentent de 3 % (à compter du 1^{er} juillet 2014);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins

D'ACCORDER à la **Société GRICS** le contrat de soutien informatique pour l'année scolaire 2014-2015, au montant forfaitaire de **183 898 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **CE-2014-04-1068 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Robin Plouffe propose la levée de la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Charbonneau, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 mai 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Robin Plouffe, Guy Quevillon, Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux, représentante des parents pour le secondaire.

La commissaire Chantal Coutu, représentante des parents pour le primaire est absente.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h05.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

12. CE-2014-05-1069 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Robin Plouffe propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 avril 2014 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 5.1 Demande de congé sabbatique à traitement différé – cadre de service.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Non-réengagement – Personnel enseignant.
 - 6.2 Mise en disponibilité – Personnel enseignant.
 - 6.3 Congé autofinancé – Personnel de soutien.
 - 6.4 Congé sabbatique à traitement différé – Personnel enseignant.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 7.1 École Saint-Joseph (854073) : Resurfacement de toitures et travaux connexes.
 - 7.2 École Saint-Gérard (854036); École du Sacré-Cœur (854059) : Réfection des stationnements.
 - 7.3 École du Méandre (854069) : Réaménagement de la cour d'école.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service du Secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 8.1 Renouvellement des contrats de berline.
 - 8.2 Renouvellement des contrats de fin de semaine.

9. Information :
Aucun point d'information.
10. Autres affaires :
Aucun sujet.
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2014

4.1 CE-2014-05-1070 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AVRIL 2014

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal de la séance du 15 avril 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

8.2 Transport maternelle 4 ans

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le MELS n'a pas encore confirmé le financement des élèves de la maternelle 4 ans.

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 CE-2014-05-1071 : DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ – CADRE DE SERVICE

Description de la situation : Une employée, cadre de service de la Commission scolaire Pierre-Neveu, demande un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'annexe 7 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires* qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort exclusif de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

VU la clause 9.12.1 de la *Politique de gestion des gestionnaires* qui stipule que la commission scolaire peut accorder un congé sabbatique à traitement différé si elle estime que ce congé ne sera pas préjudiciable au milieu scolaire;

VU l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le Comité exécutif;

VU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER la demande de congé sabbatique à traitement différé de Madame Manon Plouffe, directrice des ressources humaines, à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2018 (87,5 %), avec congé d'une demi-année débutant le 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.1 CE-2014-05-1072 : NON-RÉENGAGEMENT – PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

VU la clause 5-8.03 des dispositions locales et la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

VU l'article 97 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE Madame Lili Marlène Veillette, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 11 (Arts plastiques) soit non-réengagée à compter du 1^{er} juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2014-05-1073 : MISE EN DISPONIBILITÉ – PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

VU la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE Madame Brigitte Bouchard, enseignante à l'école de la Carrière (port d'attache), au champ 6 (Musique) soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2014-05-1074 : CONGÉ AUTOFINANCÉ – PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Deux employées de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'article 5-11.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé autofinancé est du ressort de la commission scolaire;

VU l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le Comité exécutif;

VU le respect des modalités déterminées pour l'octroi de ce type de congé;

VU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ACCEPTER les demandes de congé autofinancé telles que décrites ci-dessous :

GÉLINEAU, Guylaine : Technicienne en service de garde à l'école Saint-Eugène, à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2019 (83,33 % de traitement), avec congé d'une durée de 10 mois couvrant l'année scolaire 2018-2019 (débutant à la fin août 2018 jusqu'à la fin juin 2019).

MILLETTE, Karine : Technicienne en service de garde à l'école Jean-XXIII, à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2018 (87,5 % de traitement), avec congé d'une durée de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2014-05-1075 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ – PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Quatre enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'article 5-17.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort de la commission scolaire;

VU l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le Comité exécutif;

VU le respect des modalités déterminées pour l'octroi de ce type de congé;

VU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCEPTER les demandes de congé sabbatique à traitement différé telles que décrites ci-dessous :

DESLAURIERS, Francis : Enseignant à l'école de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2019 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101^e journée de l'année scolaire 2018-2019.

DUFRESNE, Lyne : Enseignante à l'école Saint-Joseph (C.F.P.), dans la spécialité 3171 (Coiffure), à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2019 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101^e journée de l'année scolaire 2018-2019.

GRENIER, Jocelyne : Enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 2 (préscolaire), à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2019 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101^e journée de l'année scolaire 2018-2019.

RANCOURT, Ariane-Odile : Enseignante à l'école Jean-XXIII, au champ 3 (primaire), à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2017 (83,34 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 1^{re} journée de l'année scolaire 2016-2017.

LECOMPTE, Manon : Enseignante à l'école du Méandre, au champ 2 (préscolaire), à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2017 (83,34 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101^e journée de l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

7.1 CE-2014-05-1076 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073): RESURFAÇAGE DE TOITURES ET TRAVAUX CONNEXES

Description de la situation : Une partie de la toiture de l'école Saint-Joseph arrive en fin de vie utile. Le projet consiste à resurfer une superficie d'environ 8000 m² et permettre ainsi le prolongement de la vie utile d'un minimum de 20 ans.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2013-2014 du MELS ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à la firme **Les Toitures JLP Bélanger**, la réalisation du projet de resurfaçage de toitures et de travaux connexes à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de **400 169 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CE-2014-05-1077 : ÉCOLE SAINT-GÉRARD (854036); ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854059): RÉFECTION DES STATIONNEMENTS

Description de la situation : Le stationnement de l'école Saint-Gérard de Kiamika et celui de l'école du Sacré-Cœur de Mont-Saint-Michel exigent une réfection complète. Le projet consiste à réaménager l'ensemble afin d'augmenter la sécurité et la fluidité ainsi qu'améliorer l'aspect visuel.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **Gaétan Lacelle Excavation Inc.** la réalisation des projets de réfection du stationnement de l'école Saint-Gérard de Kiamika et celui de l'école du Sacré-Cœur de Mont-Saint-Michel, au montant forfaitaire de **106 472,31 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CE-2014-05-1078 : ÉCOLE DU MÉANDRE (854069) : RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

Description de la situation : À l'été 2013, l'École du Méandre a procédé au réaménagement complet de la cour d'école (terrain de basketball, terrain de soccer-football, modules de jeux, aménagements paysagers...). Le projet global totalise environ 225 000 \$. La Fondation de l'École du Méandre, la CSPN, le MELS ainsi que la Ville de Rivière-Rouge ont contribué financièrement à ce projet.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QU'à l'été 2013, la direction de l'École du Méandre a autorisé un contrat à commande (temps & matériel) à Gaétan Lacelle Excavation Inc. pour la réalisation de travaux d'excavation et d'aménagement d'une partie de la cour d'école ;

ATTENDU QUE la firme Gaétan Lacelle Excavation Inc. procédait déjà à des travaux à l'école pour le projet du stationnement et que les taux unitaires (temps & matériel) facturés pour la cour d'école ont été les mêmes ;

ATTENDU QU'une négociation a été faite avec l'entrepreneur et que ce dernier a accepté de réduire sa facture de 10% sous forme de don au projet ;

ATTENDU QUE la dépense reliée à ce contrat à commande dépasse la délégation de signature du directeur général ;

ATTENDU QUE la Fondation de l'École du Méandre s'engage à continuer à solliciter des fonds pour le projet de la cour d'école;

ATTENDU QUE l'École du Méandre s'engage à rembourser la CSPN sur 10 ans à même son MAO ou par des contributions de la Fondation de l'École du Méandre;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu assume la facture de **Gaétan Lacelle Excavation Inc.** au montant de **86 632,51 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

8.1 CE-2014-05-1079 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE BERLINE

Description de la situation : Les contrats de berline pour le transport scolaire sont à échéance. Le MELS détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du MELS;

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MELS pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MELS pour le transport des élèves (0,94 %);

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes. Pour l'année 2013-2014, le taux de départ quotidien passera de 17,32 \$ à 17,48 \$ et le taux au kilomètre passera de 1,20 \$ à 1,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CE-2014-05-1080 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE FIN DE SEMAINE

Description de la situation : Les contrats de fin de semaine pour le transport scolaire sont à échéance. Le MELS détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du MELS;

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires* permettant au Comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MELS pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MELS pour le transport des élèves (0,94 %);

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 0,94 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INFORMATION

Aucun point d'information.

10. AUTRES AFFAIRES

Aucun sujet.

11. CE-2014-05-1081 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Guy Quevillon propose la levée de la séance à 18 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Charbonneau, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 juin 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Lysette Gagnon, Robin Plouffe, Guy Quevillon, Maryse Thauvette ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux pour le secondaire. La commissaire-parent pour le primaire Chantal Coutu assiste à la réunion par audioconférence.

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

13. C E-2014-06-1082 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Karine Chalifoux propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 mai 2014 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Congés sans traitement de plus d'un mois : Personnel enseignant.
 - 5.2 Demande de retraite progressive : Personnel enseignant.
 - 5.3 Demande de retraite progressive : Personnel de soutien.
 - 5.4 Congé partiel sans traitement : Personnel professionnel.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Fourniture et livraison de carburant diesel type B (hiver) et type D (été) et essence sans plomb.
 - 6.2 Contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers.
 - 6.3 École Saint-Joseph (854073); Le Pavillon (854072); École Notre-Dame (854046); École Henri-Bourassa (854056); École de l'Aventure (854039) : Réfections des balcons extérieurs et travaux connexes.
7. Information :
 - 7.1 Budget 2014-2015.
8. Autres affaires :

- 8.1 Chalets du CFP de Mont-Laurier.
- 8.2 Organisation scolaire 2014-2015 à Notre-Dame-du-Laus.
- 9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2014

4.1 CE-2014-06-1083 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 2014

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal de la séance du 20 mai 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

8.2 Transport maternelle 4 ans

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le MELS a confirmé un seul groupe de maternelle 4 ans. Une demande pour un deuxième groupe sera produite au MELS.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2014-06-1084 : CONGÉ SANS TRAITEMENT DE PLUS D'UN MOIS : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sans traitement.

VU le respect de la clause 5-15.02 A) b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER les demandes de congé sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

BILODEAU, Charles :	enseignant à l'école du Méandre, au champ 10 (Musique), pour l'année scolaire 2014-2015.
BOISVERT, Claude :	enseignant à l'école Saint-Joseph, au champ 17 (Univers social), pour l'année scolaire 2014-2015.
BOUCHARD, Brigitte :	enseignante à l'école de la Carrière, au champ 6 (Musique), pour l'année scolaire 2014-2015.
JACQUES, Janick :	enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 2 (Préscolaire), pour l'année scolaire 2014-2015.
MARTIN, Danaé :	enseignante à l'école Henri-Bourassa, au champ 3 (Primaire), de la 1 ^{ère} à la 100 ^e journée de l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2014-06-1085 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent une mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire;

ATTENDU QUE les enseignants doivent déposer, à chaque année scolaire, un calendrier respectant les modalités d'octroi de congés pour retraite progressive en vigueur et indiquant précisément les journées de congés dont ils désirent bénéficier et qui est autorisé par l'autorité compétente;

ATTENDU QUE ce calendrier ne pourra être modifié en cours d'année, mais qui pourra être révisé au terme de chaque année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER les demandes de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

DIONNE, Pierre :	enseignant au champ 3 (Primaire) à l'école du Sacré-Cœur (Ferme-Neuve), à compter du 1 ^{er} juillet 2014 jusqu'au plus tard le 30 juin 2019, à raison de 30 % de congé.
FILION, Marie-Claude :	enseignante au champ 3 (Primaire) à l'école Jean-XXIII, à compter du 1 ^{er} juillet 2014 jusqu'au plus tard le 30 juin 2019, à raison de 20 % de congé.

FORTIER, Martine :	enseignante au champ 1 (Adaptation scolaire) à l'école Saint-Joseph, à compter du 3 septembre 2014 jusqu'au plus tard le 2 septembre 2019, à raison de 10 % de congé.
LAURIN, Hélène :	enseignante au champ 3 (Primaire) à l'école de la Carrière, à compter du 1 ^{er} juillet 2014 jusqu'au plus tard le 30 juin 2019, à raison de 2 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.
MASSÉ, Diane :	enseignante au champ 5 (Éducation physique) à l'école de Saint-Jean-l'Évangéliste, à compter du 1 ^{er} juillet 2014 jusqu'au plus tard le 30 juin 2019, à raison de 30 % de congé.
SÉGUIN, Pierre :	enseignant dans la sous-spécialité 3.2 (Protection et exploitation des territoires fauniques) à l'école Saint-Joseph (CFP), à compter du 25 août 2014 jusqu'au plus tard le 24 août 2019, à raison de 20 % de congé.
WHEAR, Jerry :	enseignant au champ 3 (Primaire) à l'école de la Carrière, à compter du 1 ^{er} juillet 2014 jusqu'au plus tard le 30 juin 2019, à raison de 2 % de congé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2014-06-1086 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE – PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une secrétaire d'école de la Commission scolaire demande une mise à la retraite de façon progressive.

VU l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'employée doit déposer, à chaque année de sa retraite progressive, un calendrier indiquant clairement les journées de congés dont elle désire bénéficier et qui est autorisé par l'autorité compétente;

ATTENDU QUE ce calendrier ne pourra être modifié au cours de l'année de référence, mais qui pourra être révisé au terme de cette dernière;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ACCEPTER la demande de mise à la retraite de façon progressive telle que décrite ci-dessous :

DESROSIERS, Anne-Marie : secrétaire d'école à l'école de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement, à compter du 5 septembre 2014 jusqu'au plus tard le 4 septembre 2019, à raison de 20 % de congé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2014-06-1087 : CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Un psychologue de la Commission scolaire demande un congé partiel sans traitement équivalent à 20 % de sa semaine régulière de travail.

VU l'article 7-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, l'octroi de ce congé est du ressort exclusif de la commission et dans le cas d'un refus, à la demande du professionnel, la commission lui en fournit les raisons;

ATTENDU les besoins actuels non-comblés au niveau des services de psychologie;

ATTENDU les difficultés de recrutement de psychologues qualifiés disponibles, tant localement qu'au niveau du Québec;

ATTENDU le dépôt de cette demande le 10 juin 2014;

ATTENDU la grande difficulté anticipée de la commission scolaire à recruter une personne légalement qualifiée pour ce remplacement;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

DE REFUSER la demande de congé partiel sans traitement de Monsieur Stéphan Dugrosprez, psychologue aux établissements École du Méandre et École des Trois Sentiers, à raison de 20 % des heures régulières de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

6.1 CE-2014-06-1088 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT DIESEL TYPE B (HIVER) ET TYPE D (ÉTÉ) ET ESSENCE SANS PLOMB

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture et de livraison de carburant diesel ainsi que l'essence sans plomb pour certains de nos secteurs, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des fournisseurs de la région pouvant offrir ces produits.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SÉ@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE cet appel d'offres public de fourniture et livraison de carburant diesel pour les cours d'abattage et façonnage des bois, voirie forestière et récolte des matières ligneuses pouvant être reconduit pour une autre année aux mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ACCORDER à la firme **Location Louis-André Pelletier Ltée** le contrat de fourniture et livraison de carburant diesel et essence sans plomb pour l'année 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2014-06-1089 : CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DES BIENS SUR LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS

Description de la situation : Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers, la Commission scolaire Pierre-Neveu s'est associée à un regroupement d'achats afin de se prévaloir d'un taux préférentiel.

VU l'article 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu fait partie d'un regroupement composé de la Commission scolaire des Laurentides et de la Commission scolaire des Samares;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides a négocié, au nom du regroupement, un gel de tarification pour l'année 2014-2015 auprès de l'assureur actuel Aon Parizeau Inc.;

ATTENDU QU'à compter de 2015-2016, plusieurs contrats d'assurance des Commissions scolaires des régions de Laval-Laurentides-Lanaudière viendront à échéance et ces dernières se regrouperont afin de réaliser un appel d'offres commun et ainsi bénéficier d'un meilleur taux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER à l'assureur **Aon Parizeau Inc.** la police d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers pour la période débutant le 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 pour un montant de **102 195,72 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2014-06-1090 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073); LE PAVILLON (854072); ÉCOLE NOTRE-DAME (854046); ÉCOLE HENRI-BOURASSA (854056); ÉCOLE DE L'AVENTURE (854039) : RÉFECTION DES BALCONS EXTÉRIEURS ET TRAVAUX CONNEXES

Description de la situation : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection des balcons extérieurs et travaux connexes dans certaines écoles de la Commission scolaire.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de huit (8) firmes spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCORDER à la firme **VAMAYA** la réalisation du projet de réfection des balcons extérieurs et travaux connexes dans diverses écoles de la Commission scolaire au montant forfaitaire de **63 236,18 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

7.1 BUDGET 2014

La directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, explique la démarche en cours et les raisons de la tenue d'un conseil extraordinaire le 9 juillet prochain.

8. AUTRES AFFAIRES

8.1 CHALET DU CFP DE MONT-LAURIER

La directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, explique la manière dont on dispose des chalets actuellement.

8.2 ORGANISATION SCOLAIRE 2014-2015 À NOTRE-DAME-DU-LAUS

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que l'organisation scolaire sera adoptée le 26 juin.

9. CE-2014-06-1091 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thauvette propose la levée de la séance à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Pierre Charbonneau, président



Claude Boudrias, secrétaire général